

Délibération n°2025-06-068

Date de convocation : 24 juin 2025

Conseillers en exercice : 45	Présents : 42	Votants : 45
------------------------------	---------------	--------------

**Adoption des budgets supplémentaires 2025 de la CCPL :
budget principal et budgets annexes Ordures ménagères,
Equipôle, Immobilier d'entreprises, Zones d'activités, Eau et
Assainissement**

L'an deux mil vingt-cinq, le 30 du mois de juin à 18 heures, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni à Landivisiau, espace Yves Quéguiner, sous la présidence de M. Henri BILLON, président.

Présents

M. BRETON Jean-Pierre, M. JEZEQUEL Jean, M. MORRY Yvan, M. DUFFORT Jean-Philippe, Mme CLOAREC Marie-Françoise, M. MIOSECC Gilbert, M. MICHEL Bernard, Mme PORTAILLER Christine, Mme CLAISSE Laurence, M. BODIGUEL Robert, Mme PICHON Marie-Christine, M. LE BORGNE Laurent, Mme HENAFF Marie Claire, M. THEPAUT Jean-Jacques, M. POSTEC Jean-Yves, Mme CARRER Bernadette, M. SALIOU Louis, M. POT Dominique, M. BRAS Philippe, Mme POULIQUEN Marie-France, M. GUEGUEN Guy, Mme LE ROUX Catherine, M. CADIOU Bruno, M. GUEGUEN Philippe, M. ABALAIN Jean-Luc, Mme JAFFRES Anne, Mme GUILLERM Babeth, M. RIOU André, Mme MARTINEAU Gaëlle, Mme LE FOLL Sylvie, Mme QUERE Patricia, Mme TORRES Sonia, M. PHELIPPOT Samuel, M. LOAËC Eric, M. PERVES Daniel, M. JEZEQUEL Sébastien, Mme ABAZIOU Nadine, M. ABGRALL Dominique, Mme LE GUERN Marlène, M. GILET Yves-Marie, Mme KERVELLA Julie

Ont donné
procuration

M. PALUD Jean à Mme HENAFF Marie Claire
M. RAMONET Thierry à M. ABGRALL Dominique
Mme QUILLEVERE Gwénaëlle à M. BODIGUEL Robert

Absent(s)

/

Participe aussi à cette séance, M. FLOCH Erwan, directeur général des services

Secrétaire de séance : M. SALIOU Louis

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Le budget supplémentaire 2025 est un budget correctif intervenant consécutivement à l'adoption du budget primitif 2025, qu'il modifie en recettes comme en dépenses.

Il a pour vocation :

- de reprendre le résultat de l'exercice antérieur,
- d'intégrer les inscriptions budgétaires qui n'ont pas fait l'objet d'une réalisation au cours de l'exercice précédent et dont l'opportunité n'est pas remise en cause,
- d'ajuster les inscriptions du budget primitif au regard des premiers mois de l'exercice,
- d'inscrire de nouvelles opérations.

A l'échelle de la CCPL ces budgets supplémentaires concernent 7 budgets :

- budget principal,
- budget annexe Ordures ménagères,
- budget annexe Equipôle,
- budget annexe Immobilier d'entreprises,
- budget annexe Zones d'activités,
- budget Eau,
- budget Assainissement.

Budget principal : le budget supplémentaire 2025 s'équilibre de la façon suivante (suréquilibre en investissement) :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
BUDGET PRINCIPAL	6 187 663,28 €	D/I : 2 594 478,75 € R/I : 5 128 251,27 €

Budget annexe Ordures ménagères : le budget supplémentaire 2025 s'équilibre de la façon suivante (suréquilibre en investissement) :

	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT
BUDGET OM	1 078 014,47 €	D/I : 0 € R/I : 505 084,62 €

Budget annexe Equipôle : le budget supplémentaire 2025 s'équilibre de la façon suivante :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
BUDGET EQUIPÔLE	424 776,78 €	78 759,83 €

Budget annexe Immobilier d'entreprises : le budget supplémentaire 2025 s'équilibre de la façon suivante :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
BUDGET IMMOBILIER D'ENTREPRISES	222 086,43€	12 901,74 €

Budget annexe Zones d'activités : le budget supplémentaire 2025 s'équilibre de la façon suivante (suréquilibre en investissement) :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
BUDGET ZONES D'ACTIVITES	1 645 813,12 €	D/I : 0 € R/I : 1 047 871,08 €

Budget annexe Eau : le budget supplémentaire 2025 s'équilibre de la façon suivante (suréquilibre en investissement) :

	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT
BUDGET EAU	1 892 324,93 €	D/I : - 306 782,00 € R/I : 3 212 646,73 €

Budget annexe Assainissement : le budget supplémentaire 2025 s'équilibre de la façon suivante (suréquilibre en investissement) :

	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT
BUDGET ASSAINISSEMENT	0 €	D/I : -417 737,34 € R/I : 1 342 695,01 €

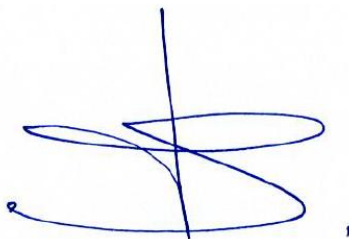
Vu la conférence des maires en date du 17 juin 2025 ;
Ayant entendu son rapporteur, Mme Laurence Claisse, vice-présidente ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Adopte le budget supplémentaire 2025 pour les budgets suivants :**
 - **Budget principal**
 - **Budget annexe Ordures ménagères**
 - **Budget annexe Equipôle**
 - **Budget annexe Immobilier d'entreprises**
 - **Budget annexe Zones d'activités**
 - **Budget Eau**
 - **Budget Assainissement**

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
le 02 juillet 2025.

Le Secrétaire de séance,
Louis SALIOU.



Le Président,
Henri BILLON.

